

Des avancées concrètes dès maintenant !

Nous voulons obtenir des améliorations concrètes et rapides de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissages des élèves. C'est pourquoi nous multiplions nos interventions tant au niveau national qu'académique sur de nombreux sujets : salaires, rythmes, manque d'AVS/AESH, ISAE, formation, nouveaux programmes, problèmes administratifs...

C'est dans cet esprit que nous souhaitons obtenir de la Mairie de Paris des avancées concrètes sur l'équipement des écoles (commandes, équipement informatique, matériel de motricité...). Afin de connaître le plus finement possible les besoins des écoles, nous vous invitons à remplir une enquête insérée dans ce journal. Le SNUipp-FSU portera avec détermination les revendications des personnels sur ces questions auprès de la Ville. Par ailleurs, nous intervenons auprès de la Mairie sur les budgets alloués aux écoles pour les différents projets (classes de découverte, classes à Paris...) et leurs modalités de mise en œuvre.

Pour le SNUipp-FSU, les revendications doivent être débattues et construites avec l'ensemble des personnels. Nous vous attendons donc nombreux à la réunion d'information syndicale de rentrée le mardi 30 septembre, ainsi qu'à toutes les autres réunions thématiques prévues tout au long du premier trimestre.

Jérôme Lambert, secrétaire départemental

Sommaire

- p. 2 Manque d'AVS
Motion de conseil des maîtres
- p. 3 **Carrière**
Congé de formation,
promotions, formation
continue, direction
d'école...

Elections professionnelles

Depuis le 22 septembre, un mail est arrivé sur la messagerie académique de chaque collègue.

Il permet de créer son espace électeur pour
pouvoir voter

N'attendez pas, faites-le dès maintenant !

Une rentrée sans AVS/AESH pour des centaines d'élèves parisiens

Comme tous les ans, un grand nombre d'élèves des écoles parisiennes se retrouve sans l'accompagnement prévu par une notification de la MDPH. Cette situation est inacceptable. Ces élèves ont droit à cet accompagnement, indispensable pour faciliter leurs apprentissages. Sans lui, l'élève se retrouve en grande difficulté et cela a, en outre, des conséquences sur les conditions d'apprentissage des autres élèves de la classe. Les conditions de travail de l'enseignant chargé de la classe sont également profondément perturbées.

Remonter les besoins au syndicat

Dès la rentrée, le SNUipp-FSU a lancé une enquête auprès des écoles. De nombreuses remontées indiquaient alors plusieurs centaines d'élèves non accompagnés. Malgré les multiples demandes du SNUipp-FSU, l'académie ne donne toujours pas le nombre d'AVS/AESH manquantes. Le SNUipp-FSU appelle les écoles qui ne l'ont pas encore fait à remonter les problèmes rencontrés dans leur école.

En action : voter rapidement une motion en conseil des maîtres

En comité technique, le SNUipp-FSU a interpellé la direction de l'acadé-

mie sur cette question dès le 3 septembre. L'académie a mis en avant diverses explications conjoncturelles pour expliquer la situation dont la panne du logiciel ministériel et l'obligation de rédiger les contrats à la main. Le SNUipp-FSU avait alors revendiqué le renforcement en personnels du service en charge de la rédaction des contrats et le remplacement des collègues coordonnateurs de pôles lorsqu'ils sont en arrêt maladie comme c'était le cas sur un pôle. Le directeur avait répondu favorablement à la demande du SNUipp-FSU et précisé que les coordonnateurs de pôle seront remplacés. Par ailleurs, il a indiqué que deux personnes supplémentaires avaient été recrutées pour rédiger les contrats. Le SNUipp-FSU a signalé que cela ne suffisait pas au regard de la situation actuelle.



Si les causes de ces difficultés sont multiples, pour le SNUipp-FSU, la principale cause de ce manque récurrent d'AVS/AESH est bien la précarité de ces personnels : salaire faible, contrat à temps partiel. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU revendique un véritable statut de la fonction publique pour ces personnels. D'ailleurs, lors du comité technique de rentrée, nous avons dénoncé la précarité des AVS/AESH et la baisse de quotité horaire décidée par le Ministère (de 75% à 65% d'un temps complet représentant 27 heures – 24h devant élèves et 3h de réunions).

Devant l'ampleur des difficultés à cette rentrée, le SNUipp-FSU Paris appelle les enseignant-es des écoles à interpellier à leur tour l'académie en votant rapidement une motion en conseil des maîtres. La motion doit être envoyée au Dasen via l'IEN. Merci d'envoyer une copie de cette motion au syndicat.

Pour le SNUipp-FSU Paris, une mobilisation intersyndicale est indispensable. Lors de l'assemblée générale de rentrée, le syndicat a porté la proposition d'un rassemblement au rectorat.

Motion à voter en conseil des maîtres

Comme tous les ans, un grand nombre d'élèves des écoles parisiennes se retrouve sans l'accompagnement prévu par une notification de la MDPH. Cette situation n'est pas acceptable. Ces élèves ont droit à cet accompagnement, indispensable pour faciliter leurs apprentissages. Sans lui, l'élève se retrouve en grande difficulté et cela a, en outre, des conséquences sur les conditions d'apprentissage des autres élèves de la classe. Les conditions de travail de l'enseignant chargé de la classe sont également profondément perturbées.

Le conseil des maîtres de l'école xxxxxxxxxxxx réuni le xxxxxxxxxxxx revendique la fin de cette situation. L'ensemble des AVS/AESH dont les élèves ont besoin doit être recruté le plus rapidement possible. Par ailleurs, le conseil des maîtres dénonce la précarité de ces personnels et revendique la création d'un véritable statut.

Facultatif :

Sur notre école, il manque xxx AVS correspondant à xx heures d'accompagnement pour les élèves xxxx ..

Carrière

Congé de formation professionnelle - saisie des demandes avant le 3 octobre inclus

Le congé de formation professionnelle est la possibilité offerte aux fonctionnaires de participer à la formation de leur choix tout en étant rémunérés 85% de son salaire brut.

L'académie de Paris offre peu de possibilités de départs, le SNUipp-FSU revendique leur augmentation. En général, ce n'est qu'au bout de 3 ou 4 demandes que les col-

lègues obtiennent satisfaction.

La circulaire rectorale et toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site du SNUipp-FSU Paris. Par ailleurs, l'an passé, le SNUipp-FSU a fait corriger un certain nombre d'erreurs dans les barèmes. **Les personnels sont donc invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat par mail ou courrier.**

Promotions/avancement d'échelon

CAPD fin novembre - remplir la fiche de contrôle syndical en ligne

Une promotion, c'est le passage à l'échelon supérieur. Les promotions ne se font pas au même rythme pour tout le monde (selon son statut PE ou institut, selon les échelons...). Toutes les promotions sont étudiées en CAPD, une fois par an.

Les enseignant-es peuvent savoir s'ils sont promouvables cette année scolaire sur lprof. Pour l'année scolaire 2014-

2015, la CAPD se tiendra fin novembre. Le SNUipp-FSU mettra en ligne une fiche de contrôle syndical le moment venu.

Cela dit, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter dès maintenant les représentant-es du personnel au syndicat.

Collègues sur 4 quarts temps

Allègement de l'APC

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU a demandé au DASEN la reconduction de l'allègement de l'APC pour les collègues affectés sur quatre quarts temps. Le DASEN a accepté. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à contacter le syndicat en cas de problème.

Stages d'initiative nationale ASH

Demandes à envoyer avant le 26/09

Les stages d'initiative nationale ASH sont des stages proposés aux enseignant-es sur des problématiques concernant les élèves en situation de handicap. Suite aux interventions du SNUipp-FSU, la circulaire rectorale est enfin sortie. Les demandes sont à envoyer au Rectorat avant le 26 septembre. Cela dit, il s'agit d'un délai de rigueur, les délais étaient très courts, le SNUipp-FSU a demandé à ce que les demandes arrivées quelques jours après soient acceptées. Les résultats seront connus lors de la CAPD du 16 octobre. **Les personnels sont donc invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat par mail ou courrier.**

Liste d'aptitude à la direction d'école

Des modifications ont eu lieu pendant l'été sur la liste d'aptitude à la direction d'école : modification de barèmes pour quelques collègues et donc modification du rang de certain-es collègues. Les représentant-es du personnel ont demandé que la liste soit vérifiée par le rectorat et renvoyée aux élu-es du personnel. Le SNUipp-FSU invite les collègues inscrit-es sur la liste à contacter le syndicat pour qu'une vérification de leur barème et de leur rang soit effectuée. Par ailleurs, les représentant-es du personnel ont rappelé qu'ils continuent de revendiquer une formation pour les collègues inscrit-es sur la liste d'aptitude 2013, formation dont ils n'ont pas bénéficié.

Première inscription : la circulaire rectorale au sujet de l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école est parue. Elle est consultable sur le site du SNUipp-FSU Paris. Les collègues souhaitant passer l'entretien sont invités à la préparation organisée par le syndicat le mardi 14 octobre de 16h à 19h au local du SNUipp-FSU . Merci de prévenir le syndicat de votre présence.

EN CAP, JE VOTE SNUIPP

27 novembre
4 décembre

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT, JE VOTE FSU

Se syndiquer pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2014/2015

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible
sous forme de crédit d'impôt

**Montant et coût après déduction fiscale
pour les instituteurs, PE et hors classe**

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Égpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR50ZZZ629416